

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 5 décembre 2023 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillère Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame Nadine Lavallée, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. Nadine Lavallée, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-12-288

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points suivants :

- 6.3 – Offre de services – Jardin de pluie;
- 7.1 - Adoption du Règlement numéro 363-23 de construction;
- 7.2 - Adoption du Règlement numéro 364-23 de lotissement;
- 7.3 - Adoption du Règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble;
- 7.4 - Adoption du Règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats;
- 7.5 - Adoption du Règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;
- 7.6 - Adoption du Règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme;
- 7.7 - Adoption du Règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);
- 7.8 - Adoption du Règlement numéro 370-23 de zonage.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Entériner transaction et quittance – Fondation caramel
- 3.4 Entériner entente contrôle animalier - SpaD
- 3.5 Entente contrôle animalier 2024-2025 – SpaD
- 3.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe
- 3.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 3.8 Contribution annuelle avec la Croix-Rouge Canadienne
- 3.9 Offre de service pour maintenance annuelle du site internet – VisionInfo
- 3.10 Soumission pour remplacement unité de climatisation bureau municipal
- 3.11 Renouvellement d'adhésion avec la FQM
- 3.12 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux
- 3.13 Demande d'appui – Théâtre de la Dame de Cœur
- 3.14 Entretien et frais d'utilisation annuels 2024 – Azimut
- 3.15 CIM – Soutien technique et logiciels 2024
- 3.16 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération des municipalités et à un contrat d'assurance collective
- 3.17 Mise à jour - Plan d'action Politique des aînés
- 3.18 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024
- 3.19 Demande d'appui financier Comité du Ruisseau des Aulnages (CBVRA)

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Adoption du Règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Offre de services - Rue Rodier

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Offre pour banque de temps Contrôle PM
6.2 Offre de services – Réhabilitation de ponceau
6.3 Offre de services – Jardin de pluie
6.4 Offre de services – Nettoyage de gouttières

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Adoption du Règlement numéro 363-23 de construction
7.2 Adoption du Règlement numéro 364-23 de lotissement
7.3 Adoption du Règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble
7.4 Adoption du Règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats
7.5 Adoption du Règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
7.6 Adoption du Règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme
7.7 Adoption du Règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
7.8 Adoption du Règlement numéro 370-23 de zonage
7.9 Désignation du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
7.10 Renouvellement des membres sur les sièges 1, 3 et 5 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
7.11 Offre de services professionnels en urbanisme – Apur Créatif - Infrastructel

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Lettre d'entente avec Biblio-jeux

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023

Résolution 2023-12-289

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2023 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2023-12-290

Il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois de novembre 2023 totalisant la somme de 890 188,37 \$, en plus des salaires versés au montant de 67 540,22 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

D	Bachand Martine	Marché de Noël et Fête d'hiver	165,32 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire admin. novembre 2023	48,25 \$
R	Buropro Citation	Frais de copie HDV / fourniture de bureau	287,57 \$
R	Cain Lamarre	Honoraire professionnel dossier K.Seyer	763,59 \$
D	Chabot Denis	Fr. dép. comité politique familiale 16 nov 2023	40,00 \$
D	Chevaliers de Colomb	Location de salle Marché de Noël	600,00 \$
D	Côté, Chantal	Comité politique familiale 16 novembre 2023	40,00 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	RRS - oct. 2023	4 109,73 \$

I	Financière Manuvie	Assurances collectives Déc. 2023	3 535,31 \$
D	Frappier Josyane	Comité politique famille 16 novembre 2023	40,00 \$
D	Guérin Monic	Achat café administration	43,99 \$
D	Heine Denise	Comité des Aînés 6 oct. et 17 nov.)	114,02 \$
D	Lavallée, Nadine	Départ employé + Halloween / Marché de Noël	85,77 \$
D	Leblanc Annick	Halloween fournitures et cadeau départ employée	84,72 \$
D	MDEG inc.	Entretien ménage 16 au 27 oct. 2023	965,80 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - Oct. 2023	12 192,35 \$
I	MRC des Maskoutains	Mise à jour du rôle et honoraires ingénieurs (2)	7 330,49 \$
R	Panier de Noël	Subvention panier de Noël 2023	5 000,00 \$
D	Produits sanitaire Lépine	Sacs bio dégradables 26X36 noir (2)	91,82 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - Oct. 2023 (taux régulier)	478,08 \$
I		DAS - Oct. 2023 (taux réduit)	3 957,66 \$
D	RONA inc. Saint-Hyacinthe	fourniture quincaillerie	106,32 \$
D	SPA Drummond	Contrat contrôle animalier	1 419,71 \$
R	Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale du 1er juillet au 30 sept 2023	691,74 \$
I	Visa	Compte courant	1 306,73 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Girouard Julie	Achat de livres et comité CPF (3)	912,81 \$
---	----------------	-----------------------------------	-----------

LOISIRS

SERVICE INCENDIE

D	Aréo-Feu Ltee	Formation véhicules électriques	45,99 \$
D	Arsenal (L')	Matériel de sécurité / pièces d'équip caserne (2 factures)	847,65 \$
R	Blouin Olivier kinésiologue	programme de mise en forme	172,46 \$
I	Cauca	Frais comm. vocaux sms courriel	91,36 \$
D	Demers Jean-François	Achat caserne et km formation + caisses d'eau (2)	440,61 \$
D	Entreprises électriques A & R ltée (Les)	Tube T8 type B 16W 5000K caserne	567,69 \$
D	Extincteurs Milton senc	Entretien extincteurs	358,74 \$
D	Garage Luc Meunier	Batteries #225	517,39 \$
I	Guentert François	Halloween	91,36 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	579,69 \$
D	Laganière Mini-moteur	Réparation scie pompier	40,47 \$
D	Municipalité d'Upton	Entraide incendie 1er octobre (49 rue Lemonde)	947,45 \$
I	Municipalité de Saint-Dominique	Entraide incendie 20-23 et 28 octobre 2023	1 812,85 \$
R	PEP FAB (Les entreprises)	réparation pivot et ajout barrure #225	4 599,00 \$
D	Société assurance automobile du Québec	Demande dossier conduite	67,50 \$
D	TAN-TEX spécialiste de l'écusson	Carte d'identité pompier	43,12 \$

URBANISME

R	Infrastructel	Hon. Prof. Permis et inspection du 30 sept au 27 oct 23	11 125,27 \$
R	Métivier urbanistes conseils	Honoraires professionnels géographe-urbaniste	2 586,94 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

D	Agiska Coopérative	Achat vadrouille	34,91 \$
D	Bell gaz ltée	Chauffage garage	750,50 \$
I	Bell Mobilité	Frais de cellulaire voirie novembre 2023	198,75 \$
R	Chapdeleine Asphalte	Rép. asph. puisard rue Gosselin/rue Lemonde puisard et eau	44 498,83 \$
R	Chemin de fer St-Laurent & Atlantique Qc	Signaleur de sécurité pour effectuer arpentage	1 149,75 \$
R	Compresseurs Québec	Entretien compresseurs aqueduc	1 297,79 \$
R	Contrôle PM	Rempl sonde puits #1 /main d'œuvre technicien (2)	9 828,89 \$
R	Constructions Clément Robert	2e paiement abri à sel	189 953,44 \$
D	Gérard Dion et Fils inc.	Lumière, fan bâtiment Aqueduc/thermostat chauffage	7 707,42 \$
R	Gestion TCS inc.	Entretien garage	915,10 \$
R	Englobe corp.	Prolongement conduite Deslauriers-Morin	6 219,92 \$

I	Enviro-step technologies inc.	Vidange hydro-kinetic	281,69 \$
I	Eurofins Environex	Analyse eau potable (octobre 2023)	827,24 \$
R	Excavation MCBM	8e décompte prog. Deslauriers-Morin	356 415,03 \$
R	Excavation Sylvain Plante & Fils	Rechargement route Martel, rue des Saules et des Tilleuls	85 845,17 \$
R	Excavation Sylvain Plante & Fils	Terre rue Deslauriers-Morin	627,76 \$
R	Excavation Sylvain Plante & Fils	Entretien parc des bénévoles et inst puisard rue Gosseiln	5 764,85 \$
I	Hydro-Québec	11 rue Lemonde	540,65 \$
I		150 rue Morin	500,08 \$
I		105 rue Lacroix	2 039,82 \$
I		110 tsse Bagot	1 894,59 \$
I		21 Place Mauriac	710,75 \$
I		Éclairage public	446,21 \$
I		214 rte Quintal	180,66 \$
D	Javel Bois-Francs inc.	Chlore (1200 à 1.06\$)	1 576,31 \$
R	Laforest Nova Aqua inc.	Recherche eau Lb/Pe-01-12/lap	14 063,67 \$
D	Laroque-Cournoyer	hon.prof.ing.garage à sel	1 908,59 \$
D	Lawson products	Équip de sécurité/ Sign et pièces pour entretien (2)	1 819,39 \$
R	Ligne Maska (9254-8783 Québec inc.)	Lignage de rues	3 854,86 \$
R	MRC des Maskoutains	Mise à jour du rôle/licence mobile/portable 2023 (2)	2 813,60 \$
D	Pelchat Karl	Vêtement de travail	258,52 \$
D	Péto-Canada	Carburant	214,01 \$
D	Pièces d'Auto Acton	Vaporisateur tout usage	88,60 \$
D	POMPEX inc.	Réparation poste Lacroix (2)	10 973,23 \$
D	Porte maskoutaine inc (La)	Réparation porte de garage rue Lemonde	885,30 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Vidange installation septique	493,64 \$
I		Vidange fosse / installation septique	28 480,00 \$
I		Vidange régulière	229,32 \$
I		Matières organiques	9 992,30 \$
I		Matières recyclables	8 268,79 \$
I		Résidus domestiques	12 258,17 \$
D	Sercost imprimerie et lettrage	Billets de courtoisie stationnement	158,67 \$
D	SPI santé sécurité inc.	Équipement de sécurité et vérification annuelle	801,38 \$
D	Transport O-Claire (9293-3540 Québec inc.)	Eau garage municipal	271,86 \$
R	Un à Un Architecte	Hon. Prof. Garage à sel	2 966,36 \$
		TOTAL DES FACTURES PAYÉES	890 188,37 \$
I	Salaires versés	Novembre 2023	67 540,22 \$

D : Délégation **I** : Incompressible **R** : Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2023-12-291

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 31 721 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

ADMINISTRATION

R	Cain Lamarre	Honoraires prof. Dossier général	1 168,02 \$
D	MDEG INC.	Entretien ménager 29 oct. Au 2 déc 2023	2 414,50 \$
I	Hydro-Québec	151 rue Gabriel	1 800,38 \$
I	PG Solutions	Contrat d'entretien+soutien des applications année 24	1 823,50 \$

LOISIRS

INCENDIE

D	L'Arsenal	Équipement caserne	739,57 \$
R	Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton	Entraide 23 oct 2023/ 1740, 9e rang	635,35 \$

URBANISME

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

R	Les Entreprises Myrroy inc.	Travaux de balayage de rues	2 086,80 \$
R	Régie Intermunicipale Acton et Maskoutains	Vidange installation septique	687,96 \$
I	Le Groupe ADE	Nettoyage stations de pompage et puisards (3)	7 721,14 \$
I	Contrôle P.M. inc.	Travaux poste de pompage Morin	3 382,77 \$
R	Laboratoires de la Montérégie inc.	Travaux du 22 août au 26 oct 2023	8 814,28 \$
D	SIMPLEX Location d'outils inc.	Location nacelle pour inst lumières Parc des bénévoles	1 614,75 \$

TOTAL DES FACTURES À PAYER 31 721,00 \$

3.3 Entériner transaction et quittance – Fondation caramel

Résolution 2023-12-292

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner la transaction et quittance concernant son contrat avec Fondation Caramel. Les parties résilient d'un commun accord l'entente devant se terminer le 30 avril 2024 en date de la signature des présentes. Le Conseil désire remercier Fondation Caramel pour les nombreuses années de service au sein de notre municipalité.

3.4 Entériner entente contrôle animalier - SPAD

Résolution 2023-12-293

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'entente avec le contrôle animalier Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2023 ainsi que le paiement de la facture datée du 17 novembre 2023 au montant de 1 234,80 \$ plus taxes applicables.

3.5 Entente contrôle animalier 2024-2025 – SPAD

Résolution 2023-12-294

Attendu que la municipalité peut conclure des ententes avec toute personne ou organisme pour faire appliquer le règlement municipal concernant les animaux et percevoir le coût des licences;

Attendu que la SPAD est un organisme sans but lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et protection des animaux;

Attendu qu'il y a lieu pour la municipalité d'exercer un contrôle sur les animaux se trouvant sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter l'offre de services pour la gestion du contrôle animalier de la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) au montant de 3,51 \$ par citoyen pour 2024 et de 3,80 \$ par citoyen pour 2025;
- D'autoriser la directrice générale Nadine Lavallée, à signer ladite entente de deux (2) ans pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.6 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Yves Taillon à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 371-23

Résolution 2023-12-295

Il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 371-23 autorisant la conclusion de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Hyacinthe, tel que présenté.

3.7 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la municipalité de Saint-Liboire.

3.8 Contribution annuelle avec la Croix-Rouge Canadienne

Résolution 2023-12-296

Considérant l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne quant à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 0,18 \$ / per capita pour l'année 2024 et d'en effectuer le paiement.

3.9 Offre de service pour maintenance annuelle du site internet – VisionInfo

Résolution 2023-12-297

Considérant l'offre de service reçue de VisionInfo pour le plan de maintenance annuel du site internet;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'offre de service de VisionInfo selon la soumission datée du 16 novembre 2023 au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.10 Soumission pour remplacement unité de climatisation bureau municipal

Résolution 2023-12-298

Considérant le besoin de faire remplacer l'unité de climatisation au bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Sotek pour le remplacement de l'unité de climatisation au bureau municipal, datée du 8 novembre 2023 au montant d'environ 7 976,47 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.11 Renouvellement d'adhésion avec la FQM

Résolution 2023-12-299

Considérant l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Saint-Liboire à la Fédération Québécoise des Municipalités en acquittant la somme d'environ 4 126,23 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement pour l'adhésion 2024.

3.12 Indexation des salaires pour l'année 2024 employés, pompiers et élus municipaux

Résolution 2023-12-300

Considérant la préparation du budget 2024, et l'indexation qui a été discuté plus tôt lors d'une rencontre avec les élus dont un ajustement de salaire pour les employés municipaux avec une majoration de 4,8 % de la rémunération des élus municipaux ainsi que des pompiers;

Considérant que les employés aux travaux publics en eau ont une prime de 0,50 \$ après l'obtention de leur certificat;

Considérant la demande d'ajustement de salaire de la directrice générale;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'ajustement de salaire des employés municipaux tel que discuté, de plus que la majoration annuelle de 4,8 % de la rémunération des élus municipaux et des pompiers, et ce, au 1^{er} janvier 2024;
- D'ajuster la prime des employés aux travaux publics en eau à 1,00 \$ après la deuxième année de l'obtention de leur certificat;
- D'ajuster le salaire demandé de la directrice générale.

À noter que cette résolution annule la résolution numéro 2023-11-255.

3.13 Demande d'appui – Théâtre de la Dame de Cœur

Résolution 2023-12-301

Considérant une demande d'appui du Théâtre de la Dame de Cœur en lien avec le projet de spectacle de rue Acupunk;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De faire parvenir une lettre d'appui au Théâtre de La Dame de Cœur concernant le projet de spectacle de rue Acupunk et notre volonté d'accueillir le TDC en 2024;
- De contribuer à hauteur de 2 500 \$ pour tenir l'évènement, et ce, conditionnellement à ce que la subvention demandée par le TDC soit accordée par le Ministère.

3.14 Entretien et frais d'utilisation annuels 2024 – Azimut

Résolution 2023-12-302

Considérant la demande d'entretien et frais d'utilisation annuels 2024 du Groupe de géomatique Azimut inc.;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande d'entretien et frais d'utilisation annuels 2024 selon la soumission datée du 26 octobre 2023 au montant de 821,18 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.15 CIM – Soutien technique et logiciels 2024

Résolution 2023-12-303

Considérant la demande de renouvellement de soutien technique informatique avec FQM-CIM 2024;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le renouvellement du soutien informatique FQM service d'informatique municipale CIM 2024 tel que proposé au montant d'environ 7 875 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

3.16 Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération des municipalités et à un contrat d'assurance collective

Résolution 2023-12-304

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

Considérant qu'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

Considérant que pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

Considérant que la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

Considérant que le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

Considérant que le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que la Municipalité de Saint-Liboire adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} janvier 2024;
- Que la Municipalité de Saint-Liboire paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;
- Que la Municipalité de Saint-Liboire respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;
- Que la Municipalité de Saint-Liboire maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;
- Que la Municipalité de Saint-Liboire maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;
- Que la Municipalité de Saint-Liboire donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;
- Que la Municipalité de Saint-Liboire autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- Que la Municipalité de Saint-Liboire accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

3.17 Mise à jour – Plan d'action Politique des Aînés

Résolution 2023-12-305

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire se préoccupe du milieu de vie qu'elle peut offrir aux familles de son territoire et de la condition de ses aînés, qu'elle veut créer avec le milieu un cadre de vie favorable à l'épanouissement de ceux-ci;

Considérant que la Municipalité selon la résolution 2020-10-178 désire participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action et désire mettre à jour sa Politique locale MADA et son plan d'action;

Considérant que la Municipalité a approuvé la création d'un comité de pilotage MADA, par la résolution 2021-07-181, afin de procéder à cette mise à jour;

Considérant que le comité de pilotage a procédé à la mise à jour de son plan d'action Politique des Aînés afin de permettre de poursuivre ces actions et d'en développer de nouvelles;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la mise à jour de sa politique et de son plan d'action Politique des Aînés et d'en envoyer une copie à la MRC des Maskoutains.

3.18 Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024

Avis de motion et dépôt

Avis de motion est donné par Serge Desjardins à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Adoption du projet de règlement numéro 372-23

Résolution 2023-12-306

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le projet de règlement numéro 372-23 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2024, tel que présenté.

3.19 Demande d'appui financier Comité du Ruisseau des Aulnages (CBVRA)

Résolution 2023-12-307

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à leur demande d'appui financier.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Adoption du Règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec

Résolution 2023-12-308

Considérant qu'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), toute municipalité locale peut adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

Considérant que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement pour assurer la paix, l'ordre et le bien-être général des citoyens sur le territoire;

Considérant que le *Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec* a pour objectif d'assurer une application uniforme et efficiente des règlements par les agents de la paix et d'éviter l'incompatibilité et la pluralité de règlements portant sur un même sujet sur le territoire des municipalités qui font partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec conclue entre la MRC des Maskoutains et le ministre de la Sécurité publique;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil du 7 novembre 2023, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement général G-300 applicable par la Sûreté du Québec, tel que présenté et de transmettre copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre de services – Rue Rodier

Résolution 2023-12-309

Considérant que le Municipalité désire procéder à une évaluation des interventions qui pourraient être mises de l'avant afin que les usagers puissent circuler sur la rue Rodier de manière sécuritaire;

Considérant l'offre de services d'Apur Créatif pour l'aménagement urbain et sécuritaire de la rue Rodier;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Apur Créatif pour l'aménagement urbain et sécuritaire de la rue Rodier datée du 23 novembre 2023 au montant d'environ 3 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Offre pour banque de temps Contrôle PM

Résolution 2023-12-310

Considérant qu'il y a lieu de procéder à renflouer la banque de temps de Contrôle PM;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Contrôle PM selon sa soumission au montant d'environ 22 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Offre de services – Réhabilitation de ponceau

Résolution 2023-12-311

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réhabilitation d'un ponceau situé sur la rue Saint-Patrice;

Considérant l'offre de services de InspecVision, ingénierie et infrastructure souterraines pour cette réhabilitation;

Considérant que des frais sont à prévoir pour la mise en place d'un surveillant de Chemin de fer St-Laurent & Atlantique;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter l'offre de services d'InspecVision pour la réhabilitation d'un ponceau sur la rue Saint-Patrice datée du 23 novembre 2023 au montant d'environ 82 745 \$ plus les taxes applicables;
- De prévoir au montant pour la mise en place d'un surveillant de Chemin de fer St-Laurent & Atlantique au coût approximatif de 6 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer les paiements au budget 2024.

6.3 Offre de services – Jardin de pluie

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288

6.4 Offre de services – Nettoyage de gouttières

Résolution 2023-12-312

Considérant qu'il y a lieu de nettoyer et de remplacer les gouttières au bureau municipal, à la caserne incendie et à l'ancien bureau municipal;
Considérant que la Municipalité a reçu une offre de services de Gouttière GBG Inc. pour lesdits travaux;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de Gouttière GBG Inc. pour le nettoyage et remplacement des gouttières datée du 4 octobre 2023 au montant d'environ 7 497 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2024.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Adoption du règlement numéro 363-23 de construction

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.2 Adoption du règlement numéro 364-23 de lotissement

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.3 Adoption du règlement numéro 365-23 sur les plans d'aménagement d'ensemble

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.4 Adoption du règlement numéro 366-23 sur les permis et certificats

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.5 Adoption du règlement numéro 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.6 Adoption du règlement numéro 368-23 sur les plans d'urbanisme

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.7 Adoption du règlement numéro 369-23 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.8 Adoption du règlement numéro 370-23 de zonage

Ce point a été retiré par la résolution 2023-12-288.

7.9 Désignation du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Résolution 2023-12-313

Considérant que le *Règlement numéro 51-96 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de régie interne* prescrit que le président et vice-président doivent être élus à chaque année, lors d'une séance du Conseil municipal;

Considérant la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-1143-20;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Yves Taillon à titre de Président et Serge Desjardins à titre de Vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour un terme venant à échéance le 31 décembre 2024.

7.10 Renouvellement des membres sur les sièges 1, 3 et 5 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

Résolution 2023-12-314

Considérant que le *Règlement numéro 51-96 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de régie interne* prescrit que la durée du mandat pour le renouvellement de tous les postes est de 2 ans;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer, pour un mandat de deux ans :

- Patrice Laflamme au siège numéro 1;
- Kevin Baillargeon au siège numéro 3;
- Sébastien Benoit au siège numéro 5.

Les mandats de ces membres sont d'une durée de deux ans et prendront fin le 31 décembre 2025.

7.11 Offre de services professionnels en urbanisme – Apur Créatif – Infrastructel

Résolution 2023-12-315

Considérant que le contrat avec Infrastructel vient à échéance le 31 décembre 2023;

Considérant l'offre de services professionnels de Apur Créatif - Infrastructel pour les services en inspection et émission de permis pour l'année 2024;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat avec la firme Apur Créatif - Infrastructel selon les conditions énoncées à son offre datée du 20 novembre 2023 en retirant le paragraphe de non-sollicitation, et ce, au taux horaire et kilométrage mentionné à ladite offre et d'en effectuer le paiement.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Renouvellement lettre d'entente avec Biblio-jeux

Résolution 2023-12-316

Considérant le renouvellement de la lettre d'entente avec l'Association des Bibliothèques Publiques du Québec (ABPQ) pour l'adhésion au programme Biblio-Jeux avec la municipalité de Saint-Liboire;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la lettre d'entente au programme Biblio-Jeux avec l'Association des Bibliothèques Publiques du Québec et la bibliothèque de Saint-Liboire selon les termes de l'entente soit la cotisation annuelle de base moyennant la somme d'environ 203,66 \$ / année et la cotisation annuelle par habitant soit la somme de 0,009 \$ (environ 28 \$) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 et d'en effectuer le paiement.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Comité des Aînés

Monsieur Jean-François Chagnon : Politique de la Famille, Comité de bassin versant et RIAM

Monsieur Claude Vadnais : Aucun comité

Monsieur Yves Taillon : Comité des Aînés et Politique de la Famille

Monsieur Serge Desjardins : Loisirs de St-Liboire

Madame Martine Bachand : Bibliothèque, Fête d'hiver et Saint-Liboire en Fête

Monsieur le Maire, Yves Winter : C.P.E., Ministère des Transports (MTMD), Loisirs de St-Liboire, MADA, FADOQ, Fête d'hiver, PIIRL, Invenergy, Innergex et MRC

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, *selon le règlement 205-06.*

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 novembre au 5 décembre 2023 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2023-12-317

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 19 h 55.

**Yves Winter,
Maire**

**Nadine Lavallée,
Directrice générale**

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 16 janvier 2024.